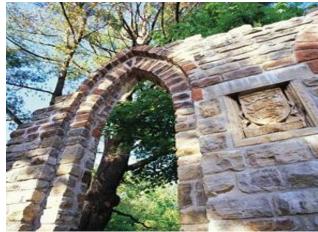
PLAN D'ACTIVITES DE PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU





COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mars 2013





TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE DE LA CONSULTATION	1
	1.1 Objectif de la consultation publique	3
	1.2 Processus de consultation	3
2	RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE	(
	PROCHAINES ÉTAPES	
A	NNEXE A – QUESTIONNAIRE EN LIGNE	. 34
Α	NNEXE B – PUBLICITÉ	. 40
Α	NNEXE C – MÉMOIRES D'ORGANISMES	. 41

1

1 MISE EN CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de son mandat de gestion du parc de la Gatineau, la Commission de la Capitale Nationale (CCN) veut se doter d'un Plan d'activités de plein air (PAPA) qui tienne compte des enjeux soulevés par le Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) et le Plan de conservation des écosystèmes (2010). Ces plans énoncent des principes, des priorités et des recommandations qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de l'offre d'activités de plein air.

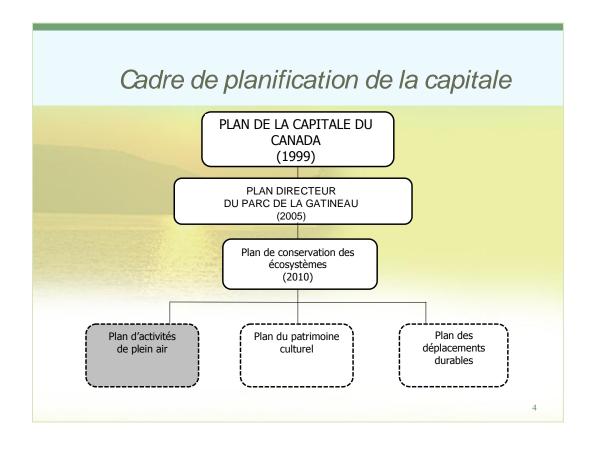
L'objectif principal du PAPA est de fournir des cadres de planification et d'intervention cohérents portant sur les activités de plein air, les infrastructures et les services qui devront être élaborés, modifiés ou abandonnés de manière à optimiser l'expérience du visiteur et à maximiser la portée du Plan de conservation des écosystèmes du parc.

Le PAPA vise également, à travers une série de mesures concrètes, à préciser les niveaux et les types souhaités d'offre d'activités de plein air dans le parc, et ce, principalement en fonction des objectifs de conservation, du rôle et de la capacité des aires de récréation ainsi que des principes de gestion sous-jacents.

Le Plan d'activités de plein air s'articule au cœur d'un processus de planification qui touche l'ensemble des activités de la CCN et dont la pierre angulaire est le Plan de la Capitale du Canada (1999). Le Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) soutient les orientations du Plan de la Capitale et contient les grands objectifs et les principales orientations concernant le parc qui font partie intégrante de la vision de développement de la Capitale nationale. Directement sous le plan directeur en fait d'importance, et subordonnant ainsi les autres plans tel le plan d'activités de plein air, la CCN a développé le Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau. Adopté en 2010, ce dernier propose la vision suivante pour le Parc :

« Le parc de la Gatineau est un modèle en matière d'innovation et de gestion environnementale durable, en préservant l'intégrité des écosystèmes et sa diversité écologique exceptionnelle au moyen de mesures de gestion novatrices axées sur l'écosystème et la collaboration. »

Cette vision doit transcender le développement prévu dans les prochaines années des trois plans sectoriels qui toucheront les activités de plein air, le transport durable et la conservation du patrimoine culturel.



L'élaboration du PAPA a été divisée en deux phases. Une première consultation publique a été tenue à l'automne 2009 pour valider le travail de la Phase I du plan (diagnostic, vision, mission et principes directeurs). La majorité des participants se sont alors déclarés en accord avec les orientations mises de l'avant tout en soulevant au passage quelques problématiques d'utilisation et en proposant des idées pour améliorer l'offre.

La deuxième consultation publique a permis aux utilisateurs du Parc de se prononcer sur la Phase II du plan (orientations, axes d'intervention et stratégies). Suite aux consultations, des ajustements seront apportés au PAPA et une version finale sera soumise au Comité de haute direction de la CCN pour approbation.



1.1 Objectif de la consultation publique

L'objectif de la consultation était de connaître l'opinion des citoyens sur les priorités pour la mise en œuvre des stratégies proposées. Il a été mentionné que les possibilités de modifier l'offre de services récréatifs sont limitées par la volonté d'assurer l'intégrité écologique du Parc et par les contraintes budgétaires. Le questionnaire complet de la consultation en ligne est disponible en annexe au présent document; les questions posées portaient sur les thèmes suivants :

- Amélioration du niveau de service aux différentes entrées
- Multiplication des canaux d'information et d'interprétation en faisant un meilleur usage des nouvelles technologies
- Amélioration de l'expérience vécue sur le réseau de sentiers d'été et par les skieurs de randonnée l'hiver
- Développement de nouveaux sentiers de raquette
- Bonification de l'offre d'hébergement dans les secteurs du lac Philippe et du lac la Pêche
- Amélioration des liens cyclables qui ont été identifiés dans le Plan des déplacements durables du parc de la Gatineau
- Adoption de lignes directrices pour la gestion des événements
- Développement de sentiers de vélo de montagne et de marche hivernale à l'extérieur du territoire du Parc
- Développement de programme de bénévolat
- Mise en place de groupes de dialogue avec les usagers

1.2 Processus de consultation

Les citoyens intéressés ont pu répondre à un questionnaire en ligne disponible sur le site internet de la CCN du 13 janvier au 19 février 2012. Une rencontre publique sous forme d'atelier de travail a été tenue de 9 h 30 à 12 h le samedi 28 janvier à l'hôtel Best Western, 131, rue Laurier, Gatineau, QC. Un cinquantaine de participant ont pris part à l'atelier de travail tandis que 800 participants ont rempli le questionnaire.

En visitant le site internet de la CCN, les citoyens avaient accès à une présentation de type « PowerPoint », dont voici la table des matières :

Plan de la présentation

- Rappel du cadre de planification
- Rappel de la vision développée en phase 1
- Tendances à prendre en compte
- Analyse de la fréquentation
- Diagnostic par activités
- Grands enjeux
- Axes d'intervention et stratégies proposées

Le questionnaire en ligne portait sur une douzaine de thèmes particuliers et comportait près de 60 axes d'intervention ou stratégies à prioriser. Les répondants avaient aussi la possibilité d'émettre des commentaires sur d'autres thèmes reliés aux activités de plein air dans le Parc.

L'atelier de travail du 28 janvier s'est déroulé en quatre temps :

- Mise en contexte par la directrice du Parc;
- Présentation des éléments essentiels de la présentation disponible en ligne avec un accent particulier sur les axes d'intervention et les stratégies proposées, par le consultant;
- Atelier de travail d'environ 90 minutes où les participants, regroupés en groupe, devaient prioriser les stratégies proposées;
- Session de type plénière où chaque groupe avait la possibilité d'émettre les trois idées les plus importantes émanant de leur discussion.



La promotion de la consultation publique a été assurée par les moyens suivants :

- Communiqué de presse émis par la CCN le 13 janvier 2012.
- Annonce sur la page d'accueil du site internet de la CCN du 13 janvier au 19 février.
- Envoi d'un courriel à la base de données des Affaires publiques de la CCN (plus de 2,500 membres) à laquelle la direction du Parc avait ajouté une série de personnes ou groupes qu'elle savait intéressées par la question.
- Publicité sur Facebook et dans les médias imprimés incluant le Droit, le Citizen et quelques journaux à tirage plus limité. (Annexe 2)

2 RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

2.1 Profil des répondants

Près de 800 personnes ont répondu au questionnaire en ligne (annexe 1). Voici les grandes caractéristiques de ces répondants :

- Type d'utilisateur :
 - √ 56 % des répondants se considèrent comme des « enthousiastes de plein air »
 - √ 38 % se considèrent comme des « enthousiastes de sport »
 - √ 4 % se considèrent comme des « enthousiastes occasionnels de plein air »
 - √ 2 % se considèrent comme des « utilisateurs occasionnels »
- Fréquence de visite au parc :
 - √ 61 % des répondants ont réalisé plus de 21 visites par saison
 - ✓ 34 % ont réalisé de 5 à 20 visites par saison
 - √ 4 % ont réalisé de 1 à 4 visites par saison
 - √ 1 % ont réalisé 1 visite ou moins par saison
- Lieu de résidence¹ :
 - √ 59 % des répondants résident à Ottawa
 - √ 18 % résident à Gatineau
 - √ 15 % résident à Chelsea
 - ✓ 5 % résident à La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts
 - √ 3 % résident dans un lieu autre

Afin de bien évaluer le niveau d'intérêt des répondants, les réponses aux questions fermées ont été réparties comme suit :

catégorie 0	catégories 1 et 2	catégories 3, 4 et 5	catégories 4 et 5
Stratégie non recommandée	Stratégie peu prioritaire	Stratégie à prioriser	Stratégie hautement prioritaire

¹ 588 répondants

_



De plus, 497 commentaires ont été inscrits au questionnaire. Tous les commentaires reçus ont été analysés et un résumé de ces commentaires a été inscrit dans les résultats de cette section.

2.2 Axes d'interventions, commentaires et réponses de la CCN

AXE 1: REPOSITIONNER L'OFFRE DE SERVICES RÉCRÉATIFS AUPRÈS DE LA POPULATION ET DES USAGERS DANS UNE PERSPECTIVE DE CONSERVATION ET DE PLEIN AIR RESPONSABLE

SENSIBILISATION

STRATÉGIE GÉNÉRALE: INFORMER CHAQUE USAGER SUR LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE DU PARC

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES:

- ✓ Produire un plan de communications pour le parc de la Gatineau afin de soutenir la vision du parc, renseigner les usagers, les amener à être des protecteurs et ambassadeurs du parc. Ce plan comprendra :
 - le déploiement des stratégies et outils requis. Plus particulièrement par la mise en œuvre de stratégies Internet et de médias sociaux intégrant les différentes plateformes actuelles
- Développer un programme d'ambassadeurs bénévoles

Questionnaire en ligne :

- ✓ L'information téléchargeable constitue l'outil à privilégier :
 - 72 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - 51 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- √ Facebook, les blogues et Twitter ne constituent pas des outils de communication à privilégier :
 - Facebook : 38 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - Blogues : 33 % estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - TTwitter : 25 % estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser

Commentaires complémentaires :

✓ Une carte téléchargeable des sentiers (randonnée, ski) constitue un élément à prioriser chez plusieurs répondants.

Réponse de la CCN:

Priorité aux informations téléchargeables, particulièrement à une carte téléchargeable des sentiers (randonnée, ski) :

La CCN apprécie la rétroaction reçue et mettra en priorité ses efforts sur le développement d'information téléchargeable à mesure que les ressources seront disponibles. Les versions été et hiver de la carte des sentiers du Parc sont disponibles en version «PDF» sur le site web du Parc. La CCN étudie présentement des options pour rendre disponibles via son site web des cartes permettant un certain niveau d'interactivité avec l'utilisateur.



AXE 1 : REPOSITIONNER L'OFFRE DE SERVICES RÉCRÉATIFS AUPRÈS DE LA POPULATION ET DES USAGERS DANS UNE PERSPECTIVE DE CONSERVATION ET DE PLEIN AIR RESPONSABLE

CODE D'ÉTHIQUE

STRATÉGIE GÉNÉRALE: DIMINUER LES CONFLITS D'UTILISATEURS ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Commentaires complémentaires :

- √ Faire plus de promotions pour un meilleur partage de la route entre automobilistes et cyclistes.
- ✓ Assurer une surveillance accrue dans les sentiers pour s'assurer du respect du code d'éthique et de l'utilisation adéquate des sentiers.

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

Mettre à jour et diffuser les codes d'éthique pour les différents usagers et partenaires

- ✓ Optimiser la présence sur le terrain pour faire respecter les codes d'éthique en place
- Mettre l'emphase sur la philosophie du Sans trace et du partage de l'espace

Réponse de la CCN:

Promotion pour un meilleur partage de la route :

Une stratégie de communication est en place depuis quelques années pour faire la promotion d'un meilleur partage de la route. Elle se traduit sur le terrain par de la signalisation et par la présence accrue de la GRC qui est un partenaire important pour assurer le respect du Code de la route par tous les usagers. La CCN continuera, en collaboration avec les corps policiers, à faire la promotion du partage de la route. Le succès de toute campagne de sensibilisation réside aussi dans la responsabilisation et l'autodiscipline des usagers; leur engagement est essentiel.

Surveillance accrue dans les sentiers :

Les ressources financières du Parc sont limitées et nous n'envisageons pas pouvoir augmenter la présence de personnel rémunéré (patrouilleurs ou agents de conservation). Ainsi, accroître la surveillance des sentiers et la promotion du code d'éthique se fera en fonction des ressources disponibles. La promotion de codes d'éthiques continuera avec les outils en place ou lors du renouvellement de tels outils. Le succès de toute campagne de sensibilisation réside aussi dans la responsabilisation et l'autodiscipline des usagers; leur engagement est essentiel. Si le programme d'ambassadeurs bénévoles se développe, il sera aussi un outil pour promouvoir les bons comportements.

AXE 1: REPOSITIONNER L'OFFRE DE SERVICES RÉCRÉATIFS AUPRÈS DE LA POPULATION ET DES USAGERS DANS UNE PERSPECTIVE DE CONSERVATION ET DE PLEIN AIR RESPONSABLE

SERVICES D'ACCUEIL

STRATÉGIE GÉNÉRALE: OFFRIR AUX USAGERS UN ACCUEIL ET UNE ORIENTATION QUI PERMETTRA D'APPRÉCIER LES RICHESSES DU PARC DE CONSERVATION DE LA CAPITALE

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Revoir et optimiser les niveaux de prestation de services en fonction de la hiérarchisation des portes d'entrée

Questionnaire en ligne :

- ✓ Le tiers des répondants seulement identifie l'amélioration des services aux portes d'entrée comme une stratégie prioritaire. Deux portes d'entrée sont légèrement avantagées, soit Chelsea et l'entrée sud :
 - Chelsea: 36 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 20 % comme hautement prioritaire
 - Entrée sud (Gamelin): 36 % estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 20 % comme hautement prioritaire
 - Lac Philippe: 35 % estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 18 % comme hautement prioritaire
 - Relais plein air: 33 % estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 17 % comme hautement prioritaire

Réponse de la CCN :

Amélioration des services aux portes d'entrée :

L'accueil des visiteurs au Parc, en particulier les visiteurs à la capitale, demeure une priorité de la CCN étant donné la teneur de son mandat. La CCN a bien entendu que pour les répondants au questionnaire, l'amélioration aux portes d'entrée n'est pas une priorité et qu'ils sont satisfaits de la situation courante. Par contre, la CCN tient à poursuivre ses efforts d'amélioration aux portes d'entrée pour répondre aux besoins des visiteurs de la capitale.

Relais plein air:

Le Relais plein air sera parmi les priorités de la CCN étant donné que celui-ci est déjà accessible par transport collectif et que les répondants à la consultation sur le Plan de déplacements durables (en cours de réalisation) ont identifié le manque d'accès au Parc par transport en commun comme un enjeu principal.



RÉSEAU DE SENTIERS D'ÉTÉ:

Randonnée pédestre

STRATÉGIE GÉNÉRALE : MAINTENIR UN RÉSEAU DE LA MÊME AMPLEUR TOUT EN FAISANT ÉVOLUER LES NORMES ET LA FORFAITISATION DU PRODUIT

Questionnaire en ligne :

- ✓ La création de parcours en boucles constitue une stratégie jugée importante pour favoriser l'expérience des visiteurs :
 - 67 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - 47 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

- ✓ La nécessité de revoir les normes d'entretien et de design des sentiers, surtout dans le cas d'élargissement de sentiers et de surfaçage en gravier qui diminue grandement l'expérience « nature » de la randonnée
- √ Assurer ou préserver un accès au parc par certains secteurs (ex : Hollow Glen de Chelsea, Luksville)

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

- ✓ Améliorer l'aménagement des sentiers afin de favoriser l'expérience des visiteurs
- ✓ Aménager les sentiers et les infrastructures liées à la randonnée en fonction des objectifs de conservation et des tendances
- Mettre en place les recommandations identifiées au plan directeur

Réponse de la CCN :

Création de boucles sur le réseau de randonnée pédestre :

La CCN est en accord avec la priorité accordée aux parcours en boucles. Les normes d'entretien seront mises à niveau afin de conserver le plus possible l'aspect naturel des sentiers. Lors de reconstruction, les notions de pente, angle, etc. seront considérées ainsi que l'impact environnemental des travaux. La CCN misera sur la durabilité des sentiers et prendra les moyens nécessaires pour favoriser un entretien minime tenant compte du nombre exceptionnellement élevé de visiteurs que le Parc accueille ainsi que les fonctions multi-saisons auxquelles doivent répondre les sentiers.

Accès au Parc par certains secteurs :

L'accès au Parc via l'Escarpement pose des enjeux particuliers en raison du zonage de conservation intégrale de ce secteur. La CCN entend maintenir l'accès actuel aux sentiers des chutes de Luskville. De plus, dans le cadre du Plan de déplacement durable (en cours de réalisation), on considèrera certaines options permettant d'améliorer l'accès au Parc, notamment la réouverture à moyen terme du stationnement sur le chemin Eardley, Masham et à plus long terme un possible accès par sentier en bordure du chemin Notch.

Vélo de montagne

STRATÉGIE GÉNÉRALE: MAINTENIR UN RÉSEAU DE LA MÊME AMPLEUR TOUT EN FAISANT ÉVOLUER LES NORMES ET LA FORFAITISATION DU PRODUIT

Questionnaire en ligne :

- ✓ La création de parcours en boucles constitue une stratégie jugée importante pour favoriser l'expérience des visiteurs :
 - 67 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - 53 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

- ✓ L'aménagement d'un plus grand nombre de sentiers dédiés exclusivement au vélo de montagne constitue une priorité autant auprès des pratiquants que des randonneurs. La cohabitation de ces deux clientèles sur les sentiers devient de plus en plus problématique selon les commentaires reçus.
- ✓ L'emphase est mise sur l'aménagement de sentiers « single track » selon les normes de l'organisme International Mountain Bike Association (IMBA) ainsi que sur l'utilisation de sentiers « non officiels ».
- ✓ L'élargissement de sentiers et la surface en gravier constituent un non-sens pour plusieurs répondants, augmentant les risques de dérapage pour le cycliste.

Réponse de la CCN:

Création de boucles sur le réseau, problématique grandissante de conflits d'utilisation et création de sentiers dédiés exclusivement au vélo de montagne et particulièrement au « single track » :

La CCN est en accord avec la priorité accordée aux boucles. L'identification de boucles potentielles se fera à partir du réseau actuel et comportera l'établissement des liens nécessaires à leur réalisation. Comme le Plan directeur du Parc nous indique que le ratio maximal de sentiers est pratiquement à pleine capacité dans toutes les zones du parc, cette modification doit se faire sans augmenter le nombre total de km du réseau de sentiers.

La CCN consultera avec l'Ontario Mountain Bike Association (OMBA)/IMBA afin de définir la séquence de développement des boucles. La CCN tiendra compte du zonage du Parc et des impacts environnementaux afin de définir quelles boucles pourront être créées, car ces boucles sous-entendent soit de transformer certains sentiers de randonnée en sentiers partagés avec le vélo de montagne, soit l'ajout de courts segments. Le potentiel de conflits d'utilisateur sera pris en considération.

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

- ✓ Améliorer l'aménagement de sentiers afin de favoriser l'expérience des visiteurs
- ✓ Aménager les sentiers et les infrastructures liées au vélo de montagne en fonction des objectifs de conservation et des tendances
- Résoudre des problématiques identifiées

Réponse de la CCN (suite) :

La CCN a entendu le souhait de créer des sentiers exclusifs au vélo de montagne. Par contre, à l'exception du Camp Fortune, le PAPA ne propose pas d'offrir des sentiers dédiés exclusivement au vélo de montagne à l'intérieur du Parc; tous les sentiers devront être partagés avec les randonneurs. La CCN encourage les acteurs régionaux à se concerter et à identifier des endroits dans la région où on pourrait répondre aux besoins exprimés par les amateurs de vélo de montagne. Ces sentiers pourraient être aménagés avec la collaboration des municipalités à l'extérieur du Parc. Il est aussi proposé que le Parc participe à la promotion de sites externes qui offrent l'expérience non disponible sur son territoire.

La CCN a entendu le souhait d'aménager des sentiers « single track ». La transformation du réseau actuel, qui a été développé pour le ski de fond, pour offrir du « single track » représente un défi considérable surtout si on considère la volonté du Parc de maintenir l'utilisation multifonctionnelle de ces sentiers. La CCN explorera des avenues novatrices inspirées des méthodes proposées par IMBA lors de l'aménagement de segments menant à la création de boucles et lors de tous projets de rénovation des sentiers. Tel que mentionné plus haut, tous les sentiers devront être partagés avec les randonneurs.

Désaccord avec l'élargissement des sentiers et la surface en gravier qui constitue la norme actuelle :

La CCN a entendu les commentaires sur l'élargissement de sentiers et la surface en gravier. Les normes d'entretien évoluent et la gestion du parc a commencé un virage. Le dialogue engagé avec IMBA et OMBA depuis quelques années n'est pas étranger à ce changement de cap. Les projets d'entretien appuyé par des bénévoles devraient favoriser le travail manuel au détriment du travail avec de la machinerie ce qui devrait avoir des retombées en lien avec le souhait exprimé par les utilisateurs.

Pour ce qui est de l'utilisation du gravier, la CCN mettra à niveau ses normes en se basant sur celles développées par IMBA et Parcs Canada. La CCN examinera les pentes et s'il y a besoin de déplacer certains segments afin d'éviter le dérapage. Ces normes techniques, qui tendent à s'éloigner de l'utilisation du gravier et de larges sentiers, seront appliquées lors de la reconstruction de sentiers, selon les ressources disponibles, selon la largeur du sentier et sa vocation (multi-saison ou non). La CCN misera sur la durabilité des sentiers et prendra les moyens nécessaires pour favoriser un entretien minime tenant compte du nombre exceptionnellement élevé de visiteurs que le Parc accueille ainsi que les fonctions multi-saisons auxquelles doivent répondre les sentiers.

Géocachette

STRATÉGIE GÉNÉRALE: MAINTENIR LE NIVEAU D'ACTIVITÉS

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

- ✓ Maintenir les ententes avec les clubs permettant de concentrer les sites de géocachettes sur le réseau de sentiers officiels et d'éviter de mettre en ligne les sites de géocachette situés dans des zones de conservation
- ✓ Encadre et utiliser la géocachette comme un moyen de sensibilisation et de découverte de milieux naturels

Commentaires complémentaires :

- ✓ La géocachette devrait continuer d'être offerte dans le parc.
- ✓ On devrait également offrir des courses d'orientation (« orienteering ») dans le parc.

Réponse de la CCN:

La CCN continuera de permettre la géocachette selon les lignes directrices existantes. Elle continuera de collaborer avec les clubs d'orienteering et de géocachette. Les clubs d'orienteering avec lesquels la CCN a des ententes offrent des activités ou des courses d'orienteering sur le territoire du Parc.

Sentiers non officiels de randonnée pédestre, vélo de montagne et autres activités de plein air

STRATÉGIE GÉNÉRALE : RÉDUIRE LE NOMBRE DE KILOMÈTRES DE SENTIERS NON OFFICIELS EN PARTICULIER DANS LES SECTEURS SENSIBLES SUR LE PLAN DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Documenter l'impact environnemental et sur la sécurité des usagers de l'aménagement et de l'utilisation des sentiers non officiels de randonnée pédestre, vélo de montagne et autres activités de plein air de façon à prendre une décision quant à leur fermeture

Commentaires complémentaires :

- ✓ Les commentaires reçus estiment qu'il faut les conserver. On considère qu'il s'agit d'un bien commun, déjà implanté depuis plusieurs décennies, dont l'utilisation relativement peu intensive permet une découverte vraiment « nature » du parc, engendrant peu d'effets négatifs sur l'écologie environnante.
- ✓ Les adeptes de vélo de montagne considèrent qu'il s'agit d'un actif déjà en place ayant les qualités pour être mise en valeur.

Réponse de la CCN:

La CCN a entendu les commentaires émis qui demandent de permettre l'accès aux sentiers non officiels. La CCN examinera la situation sous plusieurs perspectives :



Réponse de la CCN (suite) :

- La priorité indiquée au Plan directeur va vers la conservation des écosystèmes et des habitats naturels. Le réseau de sentiers non officiels sera revu suivant cette priorité.
- La CCN propose d'identifier les sentiers qui traversent des zones particulièrement sensibles au niveau écologique et ceux dont l'utilisation a causé des dommages à l'environnement. Elle compte accorder une priorité à la fermeture de ces sentiers.
- La CCN reconnait le désir des utilisateurs d'avoir accès à une expérience d'arrière pays. Elle travaillera avec les usagers, dont les clubs de plein air et les bénévoles du Parc, afin d'appliquer de façon rigoureuse la philosophie du «sans trace».
- La CCN tiendra compte dans son approche du nombre élevé de visiteurs au parc et des limites de capacité de support du milieu naturel.
- La CCN constate que des sentiers non officiels ont été établis et balisés au cours des 5 dernières années sur l'escarpement. La CCN ne peut donc pas se rendre à l'argument que tout le réseau de sentiers non officiel est établi depuis plusieurs décennies.

On peut obtenir plus de détails sur la philosophie "Sans trace" sur le site internet suivant : http://www.sanstrace.ca/accueil

RÉSEAU DE SENTIERS D'HIVER:

Ski de randonnée

STRATÉGIE GÉNÉRALE : MAINTENIR UN RÉSEAU D'AMPLEUR SIMILAIRE TOUT EN LE FAISANT ÉVOLUER EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE CLIENTÈLES

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

Améliorer l'aménagement de sentiers afin de favoriser l'expérience des visiteurs

- ✓ Aménager les sentiers et les infrastructures liées au ski de randonnée en fonction des objectifs de conservation et des tendances
- Résoudre des problématiques identifiées

Questionnaire en ligne :

- √ Une amélioration dans la communication des conditions de ski constitue la stratégie jugée la plus importante :
 - 70 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - 50 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- ✓ Un service de navette entre la ville et les sentiers les plus populaires constitue la seconde stratégie à implanter :
 - 58 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser
 - 43 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- ✓ L'augmentation de la capacité des relais et l'implantation d'un point de départ multiservices constituent deux autres stratégies à prioriser, bien que de façon moins importante :
 - Augmentation de la capacité des relais : 54 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 33 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Implantation d'un point de départ multiservices: 48 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 31 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- √ L'ajout de salles de fartage et l'augmentation du nombre de points de départ chauffés sont les stratégies les plus faiblement cotées :
 - Ajout de salles de fartage: 43 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 24 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Augmentation du nombre de points de départ chauffés : 42 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 27 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

- ✓ L'utilisation des sentiers de ski de randonnée par les raquetteurs constitue un conflit majeur d'usage. Suggestions : ajout de pistes pour la raquette, surveillance accrue, meilleure signalisation de l'usage des pistes.
- ✓ L'entretien des pistes de ski de fond (régularité et qualité du damage) constitue un autre point d'insatisfaction.
- ✓ L'information du site internet sur les conditions de ski de randonnée n'est pas satisfaisante (mise à jour *quotidienne* des conditions, nouvelle neige [24 h, 48 h, 1 sem.]).
- ✓ L'aménagement d'un poste d'accueil avec services pour le ski de randonnée et les autres sports d'hiver, localisé dans un endroit facilement accessible ou près de points de départ, constitue un projet à réaliser. L'aménagement de nouveaux relais chauffés est aussi demandé.
- ✓ L'ajout ou le réaménagement de pistes (ex. : sens unique, débutants, avancés) afin de diversifier l'expérience.
- ✓ L'implantation d'un service de navette ou d'un service de transport commun avec Gatineau-Ottawa devrait également être étendue à d'autres périodes.

Réponse de la CCN

Information non satisfaisante sur le site internet au sujet des conditions de ski:

La CCN a entendu la priorité donnée par les utilisateurs à l'amélioration de la communication des conditions de ski notamment l'information sur les chutes de neige. L'amélioration constante du site internet des conditions de ski demeure une priorité pour l'équipe du Parc. Même si le site a été remodelé complètement pour la saison 2011-2012, il est prévu que des ajustements soient apportés pour la saison 2012-2013. Les statistiques de précipitations quotidiennes devraient être incluses dans la nouvelle version.

Ajout d'un service de navette ou de transport en commun :

La CCN définira les conditions gagnantes et les sources de financement nécessaires pour mettre en place un tel service. Afin d'assurer un succès, la CCN voit un lien entre une navette en hiver et la création d'un, ou plusieurs points de départ chauffés. On devra tenir compte des possibilités et contraintes liées à l'accès à des sources d'énergie pour les points de départs considérés. Cette question sera étudiée davantage dans le cadre du Plan des déplacements durables.

Une faible priorité à l'aménagement de points de départ chauffés avec services pour le ski et intérêt pour l'augmentation de la capacité d'accueil des relais :

La CCN comprend que l'aménagement de salles de fartage et points de départ chauffés est moins prioritaire pour les répondants au questionnaire. Ces infrastructures pourraient toutefois être retenues si elles sont des éléments essentiels au succès d'autres projets comme l'instauration d'une navette ou s'ils permettent de favoriser l'accès au Parc pour des clientèles jugées prioritaires (par exemple : les visiteurs de la capitale). Dans ce contexte, l'amélioration des services au Relais Plein air est considérée comme une priorité par la CCN en raison de sa position stratégique par rapport au réseau de transport en commun.

La CCN examinera les possibilités d'ajout ou d'agrandissement des relais chauffés en considérant le financement nécessaire pour la création et surtout l'entretien régulier de ces infrastructures.

Conflits d'utilisation grandissants entre skieurs de fond, raquetteurs et marcheurs et signalisation sur le terrain :

La CCN continuera de sensibiliser les amateurs de raquettes, de ski et de marche au respect des diverses vocations des sentiers. Le parc a publié cette année un code de conduite élaboré par les utilisateurs et pour les utilisateurs afin de sensibiliser tous les usagers. Cette orientation sera poussée davantage dans les années à venir.

Réponse de la CCN (suite) :

Les ressources financières du Parc sont limitées et nous n'envisageons pas pouvoir augmenter la présence de personnel rémunéré (patrouilleurs ou agents de conservation). Ainsi, accroître la surveillance des sentiers et la promotion du code d'éthique se fera en fonction des ressources disponibles. La promotion des codes d'éthiques continuera avec les outils en place ou lors du renouvellement de tels outils. Le succès de toute campagne de sensibilisation réside dans la responsabilisation et l'autodiscipline des usagers; leur engagement est essentiel. Si le programme d'ambassadeurs bénévoles se développe, il sera un outil pour promouvoir les bons comportements.

L'ajout de signalisation est utilisé avec parcimonie pour ne pas que celle-ci prenne trop d'espace dans le cadre naturel du Parc. De plus l'expérience a démontré que la signalisation règlementaire a une portée limitée; elle a très peu d'effet sur les utilisateurs qui ne sont pas pleinement sensibilisés aux problématiques visées. Sur le terrain, une portion d'utilisateurs décide tout simplement d'ignorer la signalisation en place.

Préoccupation par rapport à l'entretien des pistes de ski de fond :

Les normes d'entretien des pistes de ski de fond sont disponibles sur le site web du Parc, en voici les grandes lignes:

	Sentiers primaires	Sentiers secondaires	Sentiers tertiaires			
Avant le début de la saison	3.3					
Au début de la saison	Dès que l'accumulation de neige au sol atteint 10 cm , on effectue des travaux pour la fabrication de la base.	Dès que l'accumulation de neige au sol atteint entre 10 cm et 20 cm, on effectue des travaux pour la fabrication de la base. Un délai de 48 heures est requis pour	Travail mécanique non requis. Patrouille systématique dans			
	Un délai de 48 heures est requis pour exécuter les travaux.	exécuter les travaux.	les sentiers pour en constater l'état, les recommander ou			
	Les sentiers sont travaillés au moins 4 fois par semaine .	Les sentiers sont travaillés au moins 3 fois par semaine.	les déconseiller et pour s'assurer que les corridors ne			
Entretien régulier	Des travaux sont effectués les vendredis et samedis soir, ce qui permet d'offrir de bonnes conditions les samedis et dimanches, jours d'affluence. Des travaux sont aussi effectués une ou deux fois pendant la semaine.		sont pas jonchés de débris. Le travail nécessaire est effectué manuellement par			
Accumulation de plus de 5 cm de neige	Un délai de 24 heures est requis pour exécuter les travaux.	Un délai de 48 heures est requis pour exécuter les travaux.	les employés.			

Le Plan directeur de 2005 et le PAPA en cours de réalisation poussent la CCN à adopter des normes de service visant à offrir une expérience récréative pour tous. Ces normes ont été développées de façon à offrir une expérience de qualité tout en respectant la vocation du Parc et les contraintes budgétaires de l'organisation. La CCN s'engage à assurer le respect des normes décrites plus haut, mais n'a pas l'intention de les rehausser.



Réponse de la CCN (suite) :

Il faut noter que l'entrepreneur (Demsis) mandaté par la CCN pour l'entretien des sentiers de ski de fond doit faire face aux aléas d'une météo hivernale de plus en plus capricieuse. Malgré ce fait, pour la saison de ski qui s'achève (2011-2012), la CCN a reçu de nombreux commentaires élogieux concernant la performance de l'équipe de Demsis. De plus, un récent sondage sur la satisfaction des utilisateurs démontre que 97% des visiteurs du Parc en hiver sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience.

Ajout ou réaménagement de pistes de ski de fond afin de diversifier l'expérience :

La CCN offre un réseau de 200 km de sentiers qui répond aux besoins variés des diverses clientèles (débutante intermédiaire ou avancée) et n'ajoutera pas de sentiers. Elle doit en priorité tenir compte de l'impact environnemental de développer de nouveaux sentiers et de sa capacité financière à maintenir de nouvelles infrastructures.

Pour le réaménagement des sentiers (par exemple la création de sens unique), la CCN tiendra compte de ces commentaires dans la planification à moyen et long terme du réseau de sentiers de ski. Une première lecture nous porte à croire que la création de sens uniques amènerait une complexification de l'offre qui est déjà passablement difficile à communiquer aux différents utilisateurs du réseau de sentiers.

Raquette et marche hivernale

STRATÉGIE GÉNÉRALE: AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL TOUT EN RESPECTANT L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU PARC

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

- ✓ Développer l'offre de sentiers de raquette pour répondre à la demande en utilisant plus particulièrement les secteurs du lac Philippe et de la vallée Meech
- ✓ Évaluer l'ensemble des sentiers d'hiver existants et leur fréquentation afin d'augmenter l'offre raquette/marche tout en maintenant une équité entre les utilisateurs

Questionnaire en ligne :

- ✓ Les secteurs du lac Pink, de la vallée Meech et du lac Philippe sont les trois secteurs à prioriser pour le développement de l'offre de sentiers de raquette selon les répondants :
 - Secteur Vallée Meech : 59 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 38 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Sud de Pink Lake : 59 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 38 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Secteur Lac Philippe : 52 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 32 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

- ✓ L'ajout de nouveaux sentiers de raquette a été mentionné à plusieurs reprises, entre autres pour le secteur sud et nord (avec relais chauffé) ainsi que pour le secteur du mont King.
- ✓ Une meilleure signalisation de l'usage des pistes (aux croisements et au long des pistes) est également suggérée.
- ✓ Une augmentation du nombre de sentiers accessibles aux chiens.

Réponse de la CCN:

Ajout de nouveaux sentiers de raquette :

La CCN est en accord avec les priorités accordées aux différents secteurs pour le développement de sentiers de raquette notamment la Vallée Meech et le secteur au sud du lac Pink; ce dernier est particulièrement intéressant en raison de l'accessibilité au transport en commun. L'ajout récent de sentiers de raquette à partir du Relais Plein air constitue un pas dans cette direction.

La CCN tiendra compte du développement de l'offre régionale afin d'établir ses priorités. La mise en service de nouveaux sentiers sera liée aux ressources financières disponibles pour l'établissement et la gestion de ceux-ci. On considérera également la capacité d'accueil du Parc. Les plus récentes estimations démontrent que le Parc reçoit déjà 300,000 visiteurs en hiver et que ceux-ci effectuent au total plus de 900,000 visites; l'effet cumulatif sur l'environnement de ce niveau de fréquentation devra être pris en considération.

Réponse de la CCN (suite) :

Augmentation du nombre de sentiers accessibles aux chiens :

La CCN a entendu la suggestion d'augmenter le nombre de sentiers accessibles aux chiens. Le règlement de la CCN sur les animaux, entériné par le Parlement, détermine présentement les sentiers accessibles.

Le nombre de sentiers accessibles aux chiens en hiver est beaucoup plus limité qu'à toute autre saison, car l'hiver représente une saison particulièrement stressante pour la faune du Parc. La présence de chiens est limitée sur le territoire du Parc en hiver pour ne pas ajouter de stress inutile. La priorité va à la protection des ressources naturelles et à la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs. Il faut aussi noter que pour plusieurs, la présence de chiens sur les sentiers affecte considérablement leur expérience du Parc.

OFFRE D'HÉBERGEMENT

STRATÉGIE GÉNÉRALE: METTRE À NIVEAU L'OFFRE D'HÉBERGEMENT AFIN DE FAIRE DU PARC UNE DESTINATION PRISÉE PAR LES VISITEURS À LA CAPITALE

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Bonifier l'offre d'hébergement afin de répondre aux nouvelles tendances

- ✓ Mettre à niveau les installations et infrastructures de services du secteur La Pêche
- ✓ Améliorer l'aménagement et les infrastructures de services des campings au Lac Philippe
- ✓ Améliorer le système de réservation en partenariat avec l'entrepreneur responsable des opérations

Questionnaire en ligne :

- ✓ L'implantation de yourtes constitue le type d'hébergement à privilégier pour les secteurs La Pêche et Lac Philippe, suivi de la plateforme et de la tente Huttopia pour le secteur de La Pêche et uniquement de la tente Huttopia pour le secteur du Lac Philippe :
 - Secteur La Pêche :
 - Yourtes : 47 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 24 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Plateformes pour tentes : 43 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 22 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Huttopia : 39 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 19 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Glamping : 15 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 7 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Secteur Lac Philippe :
 - Yourtes : 51 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 27 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Huttopia : 44 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 20 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Tente-roulotte prêt-à-camper : 17 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 7 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Espaces pour véhicules récréatifs : 13 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 6 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

✓ Quelques commentaires négatifs sur le système de réservation en ligne.



Réponse de la CCN :

Offre d'hébergement/Prêt à camper et système de réservation en ligne :

La CCN a entendu les commentaires et la priorisation suggérée par secteur. Pour le secteur du lac Philippe, elle mettra une priorité sur les prêts à camper (yourte, tente de type Huttopia). Bien que les répondants n'aient pas favorisé les espaces pour véhicules récréatifs, la CCN les considéra lors de plans de mise à niveau du camping. Ces espaces sont destinés aux visiteurs à la capitale, qui est une clientèle au cœur du mandat de la CCN.

Pour le secteur du lac La Pêche qui est présentement spécialisé en canot-camping, la CCN est en accord avec les priorités soulevées soit le prêt à camper (yourte et tente de type Huttopia) et l'installation de plateformes pour tentes légères. La CCN a entendu le peu d'intérêt pour le «glamping» parmi les répondants au questionnaire. Ce type d'hébergement vise plutôt les visiteurs à la capitale. La CCN testera ce concept auprès de cette clientèle avant d'investir des ressources dans ce service.

En collaboration avec l'entrepreneur responsable de ce service au Parc, la CCN tentera d'améliorer le système de réservation, tout en tenant compte des ressources disponibles et du retour sur l'investissement.

ACTIVITÉS SUR LES PROMENADES

Vélo de randonnée

STRATÉGIE GÉNÉRALE: ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX DE L'ESPACE DES PROMENADES

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Maintenir les ratios de fermeture des promenades pour les événements afin de favoriser l'accès équitable

- ✓ Favoriser le partage de la route sur les promenades en communiquant à tous les règles de partage et en appliquant les mesures réglementaires existantes
- Favoriser la création de liens cyclables avec le réseau autour du parc afin de favoriser le transport durable

Questionnaire en ligne :

- ✓ La création de liens cyclables avec le réseau autour du parc constitue une stratégie très importante pour les répondants. Quatre liens sont à privilégier : Lac Meech, chemin Old Chelsea, chemin de la Mine et Lac Philippe, où entre 65 % et 70 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie hautement prioritaire :
 - Lien cyclable Lac Meech : 84 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 70 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Lien cyclable, chemin Old Chelsea : 83 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 68 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Lien cyclable, chemin de la Mine : 81 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 65 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Liens cyclables entre la ville et le Lac Philippe : 80 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 65 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Sentier du Lac-des-Fées et sentier des Voyageurs : 74 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 53 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Chemin Pink et sentier du parc-de-la-Gatineau : 76 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 56 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Sentier du parc-de-la-Gatineau et Parc Brébeuf : 74 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 51 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

- ✓ Une augmentation des ratios de fermeture des promenades est un élément hautement priorisé par les répondants (ex : samedi matin, plus tard en automne, soirées en semaine).
- ✓ La mise à niveau ou la création de liens cyclables (ex : Lac Meech, chemin Old Chelsea, chemin de la Mine , Promenades Champlain et Gatineau) constitue un autre élément souvent soulevé.



Réponse de la CCN :

Liens cyclables et augmentation du ratio de fermeture des promenades à la circulation automobile :

La CCN est en accord avec l'importance de créer des liens cyclables. Les liens priorisés par les répondants sont en majorité des routes municipales. La CCN travaillera donc avec ces instances pour développer ces liens au fur et à mesure que les ressources sont disponibles et que les opportunités se présentent. À noter que la construction du lien cyclable sur le boulevard Cité des Jeunes entre le boulevard des Hautes-Plaines et le sentier 5 est déjà amorcée.

La CCN a entendu la demande d'augmentation des ratios de fermeture des promenades à la circulation automobile mais n'a pas l'intention d'y donner suite, car elle considère avoir atteint le ratio maximum acceptable. Chaque fermeture au profit des activités non motorisées implique qu'une partie de l'offre récréative de sentiers et plusieurs sites très populaires (lac Pink, mont King, Domaine Mackenzie-King et belvédère Champlain) ne sont plus accessibles aux utilisateurs qui n'ont pas les capacités physiques pour s'y rendre en vélo ou à pied. La CCN considère que le parc doit être accessible à la plus grande variété d'utilisateurs possible.

Il faut noter que les promenades sont déjà fermées la moitié de l'année (mi-octobre à la mi-mai) principalement pour la pratique du ski. De plus, durant la saison estivale, deux programmes réguliers de fermeture sont déjà en place :

- Vélos-dimanches Alcatel-Lucent : 30,5 kilomètres de routes panoramiques fermées à la circulation automobile. À partir de la fin de semaine de la fête de la Reine en mai et jusqu'à la fin de semaine de la fête du travail en septembre, les promenades Champlain, de la Gatineau et du Lac-Fortune sont réservées aux cyclistes, patineurs à roues alignées, coureurs et marcheurs de 6 h à 11 h. La section de la promenade de la Gatineau, située au nord du chemin du Lac Meech convient bien aux familles avec de jeunes enfants. Les usagers peuvent bénéficier de deux heures supplémentaires à cet endroit, car cette portion est fermée à la circulation automobile de 6 h à 13 h.
- <u>Les samedis « court-circuit »</u>: des sections de la promenade de la Gatineau sont fermées à la circulation automobile tous les samedis de la fin mai jusqu'à la fin octobre. La promenade de la Gatineau entre la promenade Champlain et le chemin du Lac-Meech est fermée de 7 h à 11 h et la promenade de la Gatineau au nord du chemin du Lac-Meech est fermée: de 7 h à 13 h. Les amateurs de sports de plein air peuvent s'exercer sur 8,2 kilomètres de promenades panoramiques réservés aux cyclistes, patineurs à roues alignées, coureurs et marcheurs.

Circulation la nuit

STRATÉGIE GÉNÉRALE: ASSURER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DIMINUER LES ACTIVITÉS NON COMPATIBLES AVEC UN PARC DE CONSERVATION

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

 ✓ Évaluer l'interdiction de la circulation motorisée la nuit sur le réseau des promenades

Commentaires complémentaires :

✓ Une meilleure surveillance des stationnements est un élément à prioriser en raison d'une problématique de vol et vandalisme.

Réponse de la CCN:

Problématique de vols dans les stationnements :

La CCN a entendu le commentaire des répondants. Elle travaille couramment avec les corps policiers sur une campagne « Prévenons le vol ». Le Parc a mis sur pied un comité de coordination avec les différents corps policiers ayant juridiction sur le territoire : GRC, Ville de Gatineau, MRC des Collines. Ce comité se penche sur tous les problèmes de sécurité incluant les excès de vitesse, le partage de la route et les vols dans les véhicules.

La CCN continuera, en collaboration avec les corps policiers, à faire la promotion de la prévention. Le succès de toute campagne de sensibilisation réside aussi dans la responsabilisation et l'autodiscipline des usagers; leur engagement est essentiel.

ACTIVITÉS DE NICHE

Escalade

STRATÉGIE GÉNÉRALE: ASSURER UN NIVEAU DE PRATIQUE PERMETTANT DE PROTÉGER L'ESCARPEMENT TOUT EN OFFRANT UNE VARIÉTÉ DE VOIES AUX USAGERS

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

- ✓ Implanter les recommandations du Plan de conservation des écosystèmes dans la gestion de l'escalade :
 - Maintenir les ententes en escalade avec les regroupements d'usagers
- ✓ Implanter les aménagements et infrastructures d'accueil

Commentaires complémentaires :

✓ La réouverture ou l'offre d'un plus grand nombre de sites d'escalade a été mentionnée par les répondants.

Réponse de la CCN:

La CCN a entendu la demande de rouvrir un plus grand nombre de sites d'escalade. Suite à l'adoption du plan directeur en 2005, la CCN a engagé un dialogue avec les grimpeurs. La CCN a présentement une entente avec le club Alpin du Canada au sujet de cette activité et entend conserver la même approche pour encadrer cette activité. Le Plan de conservation des écosystèmes a déjà discuté de cette activité et de son impact sur l'écosystème de l'escarpement Eardley. La CCN a fait preuve de flexibilité et continue de dialoguer avec les utilisateurs. Elle tient cependant à réitérer son engagement à conserver l'environnement particulier de l'Escarpement.

Actuellement, l'escalade dans le Parc peut se faire sur cinq (5) parois comportant 64 voies :

- La paroi Home Cliff-Centre
- Les trois parois du site Twin Ribs : Down Under, Eastern Block et The Left Twin
- La paroi Western CWM-Ouest



Équitation

STRATÉGIE GÉNÉRALE:

✓ Implanter les recommandations du Plan de conservation des écosystèmes dans la gestion de l'équitation

Commentaires complémentaires :

- ✓ Permettre l'accès toute l'année à la totalité des sentiers équestres qui ont été autorisés par la CCN en 2010
- ✓ Démontrer un engagement à long terme plus concret avec l'Association équestre du Pontiac
- ✓ Permettre le partage des sentiers équestres avec d'autres utilisateurs (raquette, pédestre)
- ✓ Revoir l'approche du plan de conservation (impact des chevaux sur l'environnement)
- ✓ Promouvoir les activités équestres via le site Internet de l'Association équestre du Pontiac

Réponse de la CCN:

La CCN est heureuse de l'excellente collaboration établie avec l'Association équestre du Pontiac et espère, comme l'Association, que cette situation se poursuivra à long terme. La CCN est prête à étudier la possibilité de permettre l'accès toute l'année aux sentiers équestres de même que de permettre leur utilisation pour d'autres activités comme la randonnée ou la raquette. La page du site web du parc de la Gatineau qui traite d'équitation offre un lien vers la page web de l'Association équestre du Pontiac.

Événements spéciaux

STRATÉGIE GÉNÉRALE: ENCADRER LES ÉVÉNEMENTS POUR QU'ILS SOIENT EN LIEN AVEC LA MISSION DU PARC ET DU TERRITOIRE

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Créer des lignes directrices pour la gestion des événements. Par exemple : capacité de site, lien avec mandat, durée, etc.

Questionnaire en ligne :

- ✓ En termes de création de lignes directrices pour la gestion d'événements publics, les répondants estiment que la priorité devrait être donnée aux événements ayant un impact environnemental minimal ainsi qu'aux événements de compétition :
 - Événements ayant un impact environnemental minimal : 73 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 59 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Événements de compétition : 72 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 52 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- ✓ Les événements ayant un impact minimal sur les usagers et ceux favorisant une participation publique sont également considérés importants, bien qu'à niveau moindre :
 - Événements ayant un impact minimal sur les usagers : 65 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 44 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Événements favorisant une participation publique : 61 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 38 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- ✓ Les événements publics s'adressant à un large public sont considérés beaucoup moins importants à implanter :
 - 42 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 21 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Réponse de la CCN:

Priorité aux événements ayant un impact environnemental minimal et aux événements de compétition :

La CCN est en accord avec la priorité donnée par les répondants aux événements ayant un impact environnemental minimal. Des commentaires sur les enjeux de circulation durant les événements ont été aussi reçus; ces enjeux devront être adressés. Lorsque la CCN créera des lignes directrices pour la tenue d'événements, elle s'assurera d'inclure un volet gestion du transport et de circulation.

Étant donné son mandat et la mission du parc décrite dans le Plan directeur (2005), la CCN favorisera les événements ayant un impact minimal sur le milieu naturel et les usagers. La CCN est d'avis que les événements favorisant une participation du grand public répond à son objectif d'un Parc pour tous les canadiens. Quant aux événements de compétition, ils seront aussi considérés s'ils cadrent dans la mission du parc.

TARIFICATION

STRATÉGIE GÉNÉRALE : RENDRE LA TARIFICATION PLUS ÉQUITABLE ENTRE LES USAGERS DU PARC

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Trouver des stratégies de mise en œuvre de la tarification en débutant avec les activités non tarifées facilement identifiables

Commentaires complémentaires :

- ✓ Plusieurs commentaires négatifs relativement à la tarification du ski de fond, jugée injuste par rapport à la raquette, qui est gratuite.
- ✓ Parmi les suggestions :
 - Tarifier toutes les activités du parc plutôt que seulement quelques-unes afin d'assurer un meilleur équilibre et de générer de meilleurs revenus pour l'exploitation du parc.
 - Éliminer la tarification pour les activités, mais appliquer une tarification générale pour le stationnement (avec guérite) ainsi que pour la circulation routière sur les promenades.
 - Appliquer une tarification générale d'accès au parc, avec une tarification spéciale pour les résidents des zones limitrophes.

Réponse de la CCN:

Commentaires négatifs relativement à la tarification de ski, jugée injuste :

La CCN a entendu les commentaires sur la tarification et son équité tant dans le cadre des consultations pour le Plan d'activités de plein air que dans celui des consultations pour le Plan des déplacements durables. Les activités déjà tarifées sont l'accès aux plages, au Domaine Mackenzie King et aussi au ski de randonnée. L'hébergement en camping, refuges et yourtes est aussi tarifé selon les standards du milieu.

Le PAPA propose à court terme de préserver la valeur ajoutée des activités déjà tarifées. Sur le terrain, cette approche signifie que par exemple, l'envergure de l'offre de ski demeurera similaire à ce qu'elle est présentement.

À moyen terme, la CCN analysera les moyens d'en arriver à une meilleure équité entre les utilisateurs en explorant de nouveaux modèles de tarification et de nouveaux services tarifés. Ceci pourrait signifier l'analyse de différents modèles de tarification tels que ceux utilisés dans les réseaux de parcs provinciaux et nationaux.

À long terme, on propose d'évaluer une diversité de sources de financement pour supporter les nouveaux services et favoriser les pratiques de plein air responsables. Dans cette optique, toutes les suggestions soumises par les utilisateurs lors des présentes consultations publiques seront considérées. La tarification devra tenir compte des incitatifs à l'utilisation des modes de transport alternatifs, par exemple une future navette et / ou du covoiturage.

AXE 4: FAVORISER UNE BONIFICATION DE L'OFFRE RÉGIONALE DE PLEIN AIR HORS PARC AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS GRANDISSANTS DE LA CLIENTÈLE RÉGIONALE

OFFRE PÉRIPHÉRIQUE

STRATÉGIE GÉNÉRALE: AUGMENTER L'OFFRE RÉGIONALE HORS PARC AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS GRANDISSANTS DE LA CLIENTÈLE LOCALE

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

- ✓ Favoriser le développement de l'offre de plein air périphérique (vélo de randonnée et de montagne, randonnée pédestre, événements, etc.) par exemple en :
 - Partageant l'expertise du parc sur le plan de la gestion et de l'entretien
 - Participant aux efforts des villes environnantes au développement de leur offre de plein air
 - Favorisant la promotion aux usagers du parc des autres sites de plein air

Questionnaire en ligne :

- ✓ Le développement de sentiers de vélo de montagne à l'extérieur du territoire du Parc devrait être particulièrement réalisé avec les Villes d'Ottawa et de Gatineau, et à niveau moindre, avec la MRC des Collines et Pontiac :
 - Ville d'Ottawa: 70 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 58 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Ville de Gatineau : 70 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 57 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - MRC des Collines : 68 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 53 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Pontiac : 64 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 50 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
- ✓ Ce même constat s'applique pour le développement de sentiers de marche hivernale à l'extérieur du territoire du Parc :
 - Ville d'Ottawa: 67 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 51 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Ville de Gatineau : 65 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 46 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - MRC des Collines : 61 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 42 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Pontiac : 58 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 39 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Réponse de la CCN:

Sur le plan du vélo de montagne et du développement des sentiers de marche hivernale, la CCN a entendu les priorités accordées par les participants aux différents secteurs de la région. Elle partagera ces priorités avec les autorités locales. Comme indiqué dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, la CCN considère que le Parc a un réseau de sentiers bien développés et seules des modifications mineures peuvent être amenées afin de protéger l'intégrité des milieux naturels.



AXE 4: FAVORISER UNE BONIFICATION DE L'OFFRE RÉGIONALE DE PLEIN AIR HORS PARC AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS GRANDISSANTS DE LA CLIENTÈLE RÉGIONALE

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

STRATÉGIE GÉNÉRALE: CRÉER DES DIALOGUES ACTIFS ET POSITIFS AFIN DE TROUVER DES ENTENTES VIABLES

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

 Assurer un rapprochement entre les gestionnaires du Parc et les différentes organisations régionales par des activités de communication et d'échanges

Questionnaire en ligne :

- ✓ En termes de mise en place de groupes de dialogue avec les usagers, le réseau de sentiers (d'été et d'hiver) constitue le sujet à privilégier :
 - Réseau de sentiers d'été : 75 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 51 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Réseau de sentiers d'hiver : 65 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 48 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Information, communication & interprétation : 61 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 35 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Plans d'eau, plages, sports aquatiques et activités reliées : 59 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 33 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Réponse de la CCN:

Poursuite des initiatives de dialogue entre les gestionnaires du Parc et les usagers :

La CCN a déjà mis en place un processus de communication et d'échanges avec les usagers des sentiers d'hiver par le biais du comité « Parc dialogue ». Elle entend continuer cette collaboration aussi longtemps que la communauté participe activement. La CCN a entendu la priorité donnée par les répondants au dialogue sur les sentiers d'été. D'autres initiatives de dialogue seront mis en place en tenant compte des ressources disponibles.

AXE 4: FAVORISER UNE BONIFICATION DE L'OFFRE RÉGIONALE DE PLEIN AIR HORS PARC AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS GRANDISSANTS DE LA CLIENTÈLE RÉGIONALE

STRATÉGIES SPÉCIFIQUES PROPOSÉES :

✓ Favoriser la participation citoyenne. Ex. : bénévolat, organisation partenaire, etc.

Questionnaire en ligne :

- ✓ En termes de développement de programmes de bénévolat, deux programmes sont à privilégier selon les répondants : l'aménagement et l'entretien des sentiers pédestres et de sentiers de vélo de montagne.
 - Aménagement et entretien des sentiers pédestres : 79 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 58 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Aménagement et entretien de sentiers de vélo de montagne : 75 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 59 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Aménagement et entretien de sentiers d'escalade : 65 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 48 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Interprétation de la nature et du patrimoine : 58 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 35 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Guide de sentiers pour les skieurs et raquetteurs débutants : 58 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 31 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Ambassadeur du parc pour le réseau de sentiers : 48 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 28 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Fermeture ou minimiser les sentiers non officiels : 33 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 20 % estiment cette stratégie hautement prioritaire
 - Hôte aux abris/refuges : 29 % des répondants estiment qu'il s'agit d'une stratégie à prioriser et 15 % estiment cette stratégie hautement prioritaire

Commentaires complémentaires :

- ✓ Le développement de programmes de bénévolat pour l'aménagement et l'entretien de sentiers de vélo de montagne constitue un projet à mettre en place en partenariat avec des clubs de la région.
- √ Le développement de programmes de bénévolat pour la surveillance des sentiers est une autre stratégie identifiée.

Réponse de la CCN:

Désigner l'aménagement et l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagnes? comme une priorité :

La CCN est en accord avec les priorités suggérées pour des programmes d'aménagement et d'entretien de sentiers pédestres, de vélo de montage et d'escalade. Elle en tiendra compte lors du développement de nouveaux programmes selon les ressources disponibles.

3 PROCHAINES ÉTAPES

La CCN procédera à l'achèvement du Plan d'activités de plein air en tenant compte des résultats et des commentaires reçus lors des consultations publiques. Suite à l'approbation du Plan d'activités de plein air par le comité de la Haute direction de la CCN, le plan sera disponible sur le site web de la CCN.

L'étape suivante consistera à l'élaboration d'un plan d'action.

ANNEXE A – QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Plan d'activités de plein air du parc de la Gatineau

Mise en contexte

Afin de nous aider à prioriser nos interventions, la Commission de la capitale nationale (CCN) désire connaître votre opinion sur l'importance que l'on devrait accorder à la mise en œuvre de certaines stratégies proposées par le Plan d'activités de plein air du parc de la Gatineau. Il est important de noter que les possibilités de modifier l'offre de service récréatif au parc de la Gatineau sont limitées par la volonté d'assurer l'intégrité écologique du Parc et par les contraintes budgétaires. Ce questionnaire comprend une douzaine de thèmes et vous prendra une dizaine de minutes à compléter. À la toute fin du questionnaire, un espace vous est offert pour nous transmettre vos commentaires et suggestions. Vous avez jusqu'au 19 février 2012 pour répondre à ce questionnaire. Laissez-nous vos coordonnées à la fin du questionnaire afin que nous puissions vous envoyer le rapport de consultation et vous inviter à d'autres activités de consultation.

Axe d'intervention : Sensibilisation

Les stratégies suivantes concernent un des enjeux identifiés soit le manque de communication auprès des usagers du parc sur l'importance de la conservation et sur les comportements leur permettant de devenir des acteurs de la pérennité des ressources du parc. Sur une échelle de 1 (peu ou pas prioritaire) à 5 (très prioritaire), quel niveau d'importance accordez-vous à la mise en oeuvre des stratégies suivantes? Si vous considérez que la stratégie mentionnée n'est pas souhaitable cochez 0.

0 1 2 3 4 5

Améliorer le niveau de service aux différentes entrées suivantes

	U	-	~	3	*	3
Entrée Sud (Promenade de la Gatineau et Gamelin)	0	0	0	0	0	0
Relais plein air	0	0	0	0	0	0
Centre des visiteurs à Chelsea	0	0	0	0	0	0
Lac Philippe	0	0	0	0	0	0

Multiplier les outils d'information et d'interprétation en faisant un meilleur usage des nouvelles technologies

	U	1	4	3	4	Э
Facebook	0	0	0	0	0	0
Twitter	0	0	0	0	0	0
Blogues	0	0	0	0	0	0
Outils d'information et d'auto-interprétation téléchargeables	0	0	0	0	0	0

Axe d'intervention : Redéploiement de l'offre de service à l'intérieur du Parc

Les stratégies suivantes concernent un des enjeux identifiés soit la nécessité de redéployer l'offre de service pour les activités de plein air au Parc. Sur une échelle de 1 (peu ou pas prioritaire) à 5 (très prioritaire), quel niveau d'importance accordez-vous à la mise en oeuvre des stratégies suivantes? Si vous considérez que la stratégie mentionnée n'est pas souhaitable cochez 0.

Améliorer l'expérience vécue sur le réseau de sentiers d'été

Améliorer l'expérience vécue par les adeptes de randonnée pédestre par la création de boucles	0	0	0	0	0	0
Améliorer l'expérience vécue par les adeptes de vélo de montagne par la création de boucles	0	0	0	0	0	0

0 1 2 3 4 5

Améliorer l'expérience vécue par les skieurs de randonnée

	0	1	2	3	4	5
Aménagement de départs chauffés	0	0	0	0	0	0
Améliorer la capacité d'accueil des relais	0	0	0	0	0	0
Aménagement de salles de fartage	0	0	0	0	0	0
Améliorer la qualité des rapports de conditions de ski	0	0	0	0	0	0
Aménagement d'un point de départ multifonctionnel (salle de fartage, cantine, etc.)	0	0	0	0	0	0
Offrir un système de transport par autobus à partir du milieu urbain vers les départs les plus populaires	0	0	0	0	0	0

Développer de nouveaux sentiers de raquette

	0	1	2	3	4	5	
Au sud du lac Pink	0	0	0	0	0	0	
Dans le secteur de la Vallée Meech	0	0	0	0	0	0	
Dans le secteur du lac Philippe	0	0	0	0	0	0	

Bonifier l'offre d'hébergement dans le secteur du lac Philippe

	0	1	2	3	4	5
Site de camping pour accueillir les véhicules récréatifs	0	0	0	0	0	0
Prêt à camper : yourtes	0	0	0	0	0	0
Prêt à camper : tentes Huttopia	0	0	0	0	0	0
Prêt à camper : tentes-roulottes	0	0	0	0	0	0

Bonifier l'offre d'hébergement dans le secteur du lac la Pêche

	0	1	2	3	4	5
Construction de plateformes pour l'installation des tentes	0	0	0	0	0	0
Prêt à camper : yourtes	0	0	0	0	0	0
Prêt à camper : tentes Huttopia	0	0	0	0	0	0
Prêt à camper : camping de luxe (Glamping)	0	0	0	0	0	0

Améliorer les liens cyclables qui ont été identifiés dans le Plan des déplacements durables du parc de la Gatineau

	0	1	2	3	4	5
Promenade de la Gatineau et sentier des Voyageurs	0	0	0	0	0	0
Promenade du Lac-des-Fées et sentier des Voyageurs	0	0	0	0	0	0
Chemin Pink et Promenade de la Gatineau	0	0	0	0	0	0
Bande cyclable le long du chemin Old Chelsea	0	0	0	0	0	0
Bande cyclable le long du chemin du lac Meech	0	0	0	0	0	0
Bande cyclable le long du chemin de la Mine	0	0	0	0	0	0
Lien cyclable entre le milieu urbain et le secteur du lac Philippe	0	0	0	0	0	0

Développer des lignes directrices pour la gestion des événements publics

	0	1	2	3	4	5
Favoriser les événements s'adressant à un large public	0	0	0	0	0	0
Favoriser les événements de type participatif	0	0	0	0	0	0
Permettre les événements de type compétitif	0	0	0	0	0	0
Favoriser les événements ayant peu d'impact sur le milieu nat	urel O	0	0	0	0	0
Favoriser les événements ayant peu d'impact sur l'ensemble d utilisateurs	es O	0	0	0	0	0

Axe d'intervention : Intégration régionale

Les stratégies suivantes concernent la nécessité : de développer l'offre régionale de plein air, de façon à diminuer la pression sur les ressources du Parc et de favoriser la participation citoyenne dans la gestion des activités récréatives au Parc. Sur une échelle de 1 (peu ou pas prioritaire) à 5 (très prioritaire), quel niveau d'importance accordez-vous à la mise en oeuvre des stratégies suivantes? Si vous considérez que la stratégie mentionnée n'est pas souhaitable cochez 0.

Favoriser le développement de sentiers de vélo de montagne à l'extérieur du territoire du Parc

	0	1	2	3	4	5
Ville de Gatineau	0	0	0	0	0	0
MRC des Collines	0	0	0	0	0	0
Pontiac	0	0	0	0	0	0
Ville d'Ottawa	0	0	0	0	0	0

Favoriser le développement de sentiers de marche hivernale à l'extérieur du territoire du Parc

	0	1	2	3	4	5
Ville de Gatineau	0	0	0	0	0	0
MRC des Collines	0	0	0	0	0	0
Pontiac	0	0	0	0	0	0
Ville d'Ottawa	0	0	0	0	0	0

Rapport de consultation publique, mars 2013

Développer des programmes de bénévolat pour les secteurs suivants

	0	1	2	3	4	5
Entretien et aménagement de sentiers de randonnée pédestre	0	0	0	0	0	0
Entretien et aménagement de sentiers de vélo de montagne	0	0	0	0	0	0
Entretien et aménagement de voies d'escalade	0	0	0	0	0	0
Processus de rationalisation des sentiers non officiels	0	0	0	0	0	0
Interprétation de la nature ou du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Ambassadeur du parc sur le réseau de sentiers	0	0	0	0	0	0
Hôte pour les relais ou les refuges	0	0	0	0	0	0
Guide-accompagnateur pour les nouveaux skieurs ou raquetteurs sur le réseau de sentiers	0	0	0	0	0	0

Mettre en place des groupes de dialogue avec les usagers portant sur les sujets suivants

	0	1	2	3	4	5	
Réseau de sentiers d'hiver (déjà existant)	0	0	0	0	0	0	
Réseau de sentiers d'été	0	0	0	0	0	0	
Plan d'eau, plages, nautismes et autres activités reliées	0	0	0	0	0	0	
Information, communication et interprétation	0	0	0	0	0	0	

Commentaires généraux et suggestions

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ces questions. Si vous désirez nous transmettre d'autres observations, S.V.P. le faire dans l'espace qui suit.



Quel type de profil d'usager correspond le mieux à votre utilisation du parc?

Promeneur Visite les sites populaires : lac Pink, Domaine MacKenzie-King, belvédère Champlain, etc. Adepte occasionnelRecherche la sécurité et diverses formes d'activités récréatives douces bien encadrées : randonnées de courte durée, plage, pique-nique, etc. Adepte de plein airRecherche une expérience plus poussée et connait bien le Parc. Pratique des activités de plein-air non-compétitives : la randonnée, le cyclisme, le ski de fond, la raquette, etc. Adepte SportifVisite le parc sur une base régulière et le considère comme un lieu d'entrainement pour parfaire sa performance.

Э	Promeneur	
0	Adepte occasionnel	
Э	Adepte de plein air	
0	Adepte Sportif	
À	quelle fréquence visitez-vous le parc de la Gatineau ?	(menu déroulant)
	1 visite ou moins par saison	
0	1 à 4 visites par saison	
Э	5 à 20 visites par saison	
0	plus de 21 visites par saison	
οi	ù habitez-vous?	
Veuillez indiquer les trois premiers caractères de votre code postal		
OU		 Gatineau
		○ Ottawa
		○ Chelsea
		 Cantley
		○ La Pêche
		Pontiac
		 Val-des-Monts
	tre:	
Au		

ANNEXE B - PUBLICITÉ



Consultation publique: ateliers de travail

La Commission de la capitale nationale (CCN) vous invite à participer à une consultation publique sur **trois plans** du parc de la Gatineau

le samedi 28 janvier 2012 Hôtel Best Western 131, rue Laurier, Gatineau

De 9 h 30 à 12 h : Atelier de travail sur le Plan des activités de pieln air

Nous voulons connaître votre opinion sur les priorités pour la mise en œuvre de certaines stratégies proposées pour les activités récréatives offertes au parc de la Gatineau, dans le respect des objectifs de conservation de ses écosystèmes.

De 13 h 30 à 16 h : Ateller de travall sur le Plan des déplacements durables

Nous voulons connaître votre opinion sur les enjeux prioritaires et les solutions proposées pour améliorer les déplacements vers le Parc et à l'intérieur de ses limites.

Prière de nous aviser de votre participation avant le 25 janvier 2012 à info@ncc-ccn.ca. Vous pouvez aussi nous faire part de vos commentaires en ligne sur notre site Web avant le 19 février 2012.

En ligne seulement : le Plan du patrimoine culturel

Nous voulons connaître votre opinion sur les ressources culturelles du parc de la Gatineau. Rendez-vous sur notre site Web pour répondre au questionnaire avant le 19 février 2012.

Visitez le site Web de la CCN, au capitaleducanada.gc.ca, pour prendre connaissance de l'ordre du jour de la consultation publique et pour accéder aux questionnaires et aux documents liés à ces plans.

capitaleducanada.gc.ca ■ info@ncc-ccn.ca 613-239-5000 ■ 613-239-5090 (ATS)





GATINEAU PARK

Public Consultation: Workshops

The National Capital Commission (NCC) would like to invite you to participate in a public consultation regarding **three plans** for Gatineau Park:

Saturday, January 28, 2012 Best Western Hotel 131 Laurier Street, Gatineau

From 9:30 am to 12 pm: Outdoor Activities Plan Workshop

We would like to know your opinion regarding the priorities for the implementation of certain proposed strategies for outdoor recreational activities in Gatineau Park, while respecting ecosystem conservation objectives.

From 1:30 pm to 4 pm: Sustainable Transportation Plan Workshop We would like to know your opinion on priority issues and proposed solutions to improve transit to and within the Park.

Please confirm your participation **before January 25, 2012**, at info@ncc-ccn.ca. You can also share your comments online, via our website, **before February 19, 2012**.

Online only: Cultural Heritage Plan

We would like to seek your opinion regarding Gatineau Park's cultural resources. Please visit our website to answer the questionnaire **before February 19, 2012**.

Visit the NCC's website at canadascapital.gc.ca to view the public consultation agenda, and access the questionnaires and documents related to these plans.

canadascapital.gc.ca ■ info@ncc-ccn.ca 613-239-5000 ■ 613-239-5090 (TTY)





ANNEXE C - MÉMOIRES D'ORGANISMES



Action vélo Outaouais

La voix des cyclistes de l'Outaouais! http://reseauveloboulot.ca/avo/

18 février 2012

Objet: <u>Plan d'activités de plein air</u> et <u>Plan de déplacements durables</u> du parc de la Gatineau

Madame, monsieur,

Nous aimerions vous faire part de notre position sur les mesures proposées dans les plans cités plus haut, plus particulièrement sur l'axe d'intervention 3 du Plan d'activités de plein air concernant le vélo de randonnée.

Action vélo Outaouais (AVO) représente des cyclistes de tous les horizons : randonneurs du dimanche, élite sportive et cyclistes utilitaires. AVO est un organisme sans but lucratif regroupant les clubs et organismes cyclistes de toute la région outaouais eans que des leaders impliqués dans le monde du cyclisme en Outaouais.

L'axe d'intervention 3 du Plan d'activités de plein air propose la « création de liens cyclables avec le réseau autour du parc » identifiés dans le Plan de déplacements durables. Nous approuvons entièrement cette proposition car nous considérons que l'ajout de tronçons permettant de relier les aménagements cyclables entre eux faciliterait l'utilisation du vélo, particulièrement chez les cyclistes peu familiers avec le réseau cyclable et les touristes. Effectivement, des indications ou des aménagements cyclables seraient souhaitables entre :

- le sentier des Voyageurs (le long de la rivière des Outaouais) et le parc de la Gatineau ainsi que le sentier du Lac des fées.
- le parc de la Gatineau et le Chemin Pink,
- le long de la rue Gamelin.

Dans le même ordre d'idées, vos propositions concernant les bandes cyclables le long du chemin de la Mine, du chemin Notch, de Old Chelsea et du Lac Meech ainsi qu'entre le milieu urbain et le lac Philippe soulèvent particulièrement notre enthousiasme. Ces bandes cyclables auraient l'avantage de permettre aux résidents de se rendre aux plages du Lac Meech et du lac Philippe de façon sécuritaire et écologique, en évitant les exigeantes montées du parc de la Gatineau. De plus, l'adoption de ce moyen de transport par un plus grand nombre permettrait aussi d'appaiser la circulation automobile et de libérer des places de stationnement.

L'axe d'intervention 3 du Plan d'activités de plein air mentionne aussi la communication des règles de partage de la route afin de faire face aux conflits entre automobilistes et cyclistes identifiés dans le Rapport de consultation publique du Plan de déplacements durables. Nous souscrivons entièrement à cette proposition qui rejoint l'objectif d'un de nos membres, Le Tour du silence. Une telle communication sur les Promenades concourrait à favoriser la sécurité des cyclistes dans le parc de la Gatineau mais aussi, par extension, dans l'ensemble du réseau routier de la région, que ce soit dans les rues commerciales ou résidentielles, en ville comme en compagne.

Finalement, nous aimerions vous suggérer d'installer davantage de stationnements pour vélos au parc de la Gatineau. Le belvédère Champlain, le lac <u>Pink</u> et la page O'Brien sont des exemples d'endroits où ils seraient très appréciés.

Pour terminer, nous aimerions vous témoigner toute notre reconnaissance pour mettre à la disposition des Canadiens ce magnifique parc. Celui-ci participe grandement à la qualité de vie des résidents et à l'attrait touristique de la région.

Nous your remercions de votre attention.

Julie Gilbert, au nom d'Action vélo Outaouais (AVO) gilbertjulie@yahoo.com





CPAWS Ottawa Valley Chapter 901 Bronson Ave. Ottawa, Ontario K1R 6H4 (613) 232-7297 www.cpaws-ov-vo.org

COMMENTS ON THE NATIONAL CAPITAL COMMISSION'S GATINEAU PARK OUTDOOR A CTIVITIES DRAFT PLAN

17 FEBRUARY 2012

The Ottawa Valley Chapter of the Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS-OV) is pleased to have this opportunity to provide comments to the NCC as it develops its Gatineau Park Outdoor Activities Plan.

Recreational visitors to Gatineau Park expect a positive recreational experience in a wellpreserved natural environment. The park is already very heavily used. As the population of Ottawa-Gatineau continues to increase dramatically, we can anticipate even heavier visitation and usage. Unless very carefully managed, the inevitable results will be degraded and fragmented ecosystems and a loss of visitor enjoyment.

Our general position is to support initiatives that maintain and restore Gatineau Park's natural environment and preserve and enhance its valued ecosystems while still supporting respectful recreation. We strongly support the NCC's vision for Gatineau Park, as defined in its Gatineau Park Master Plan (2005) and Gatineau Park Ecosystem Protection Plan (2010). Preservation and restoration of the park's natural environment must be the NCC's first priority. Gatineau Park must be managed first and foremost for its ecological integrity, and this will necessarily impact the practice of outdoor activities in the park.

Hiking and the Trail Network

Any expansion of the network of official trails in the park should be undertaken conservatively and with extreme caution so as to not cause ecological fragmentation or other environmental damage or increase conflicts with other users. The density of trails is already quite high in certain geographical areas, such as the heart of the park. There may be an opportunity to develop a trail in Meech Creek Valley and to perhaps formalize several existing unofficial trails on the west side of the park (for example, from trailheads on Pilon Road and Steele Line Road) and elsewhere. New trails should be respectful of the natural environment; they should be narrow, have a natural – not gravelled – surface, with stepping stones or simple wooden bridges – not culverts – only when absolutely necessary.

Several recent actions that restrict public access to the park in certain areas are dubious. For example, in the Wakefield area there will be no pedestrian access provided across the new section of Autoroute 5 when it is completed; this will discourage local tourism from the Wakefield Mill and other accommodation in the Wakefield area. Brown's Lake has been a popular destination for walkers for decades.

2

The regional offer of hiking and walking opportunities outside of the park – especially those accessible by sustainable transportation methods – should be publicized to reduce the stress on the park's trails.

Unofficial Trails

With an estimated 200 km of unofficial trails in the park, there is a need to better understand the current situation. The network of unofficial trials should be inventoried and mapped. The most popular trails should be studied and evaluated to better grasp user appeal, destinations, environmental impacts, etc. (Perhaps this has been done already?) The resultant information should then be used to determine appropriate action on a trail-by-trail basis – e.g., close the trail, ignore it, or make it an official trail. A campaign should then be initiated to raise user awareness about the potential environmental impacts of using closed trails.

Trail Maintenance Standards

Maintenance standards for Gatineau Park trails should be reviewed and updated to reflect current best practices for Class II protected areas. Many of the trail "improvements" implemented in recent years have been misguided and unfortunate. These include trail widening and levelling, smoothing out bumps, digging deep ditches, installing aluminum culverts, and gravelling the trail surface. (A prime example is trail #3.) The trail becomes a road – which kills any sense of wilderness and seriously degrades the user's experience. Gravelled roads are not only unpleasant to walk on, but can be more prone to erosion than foot-packed earth paths, especially on steep sections. (The severe erosion of trail #56 on 24 June 2011 is a prime example.) Aluminum culverts are ugly and may impede the free movement of aquatic species.

Several of the trails (notably Wolf Trail) are seriously degraded from inadequate design and over-use and now require major restoration.

Trails should be improved utilizing such practices as re-routing around wet areas to avoid trail-widening, the installation of water bars where appropriate to reduce erosion, and providing stepping stones, wooden planks or simple wooden bridges over streams.

Volunteers could be involved in trail maintenance - e.g., National Trails Day.

Mountain Biking

Many, if not most, of the conflicts between trail users in Gatineau Park occur between mountain bikers and hikers – often on trails where mountain biking is expressly not authorized. Mountain biking causes considerable environmental damage, especially on unauthorized trails – trials which are often narrow, steep and pass through wet areas. The network of mountain biking trails in Gatineau Park should not be expanded. Current regulations pertaining to respectful mountain biking, especially beyond the Camp Fortune circit, should be better enforced.



3

The NCC should work with area municipalities and other groups to identify mountain biking opportunities outside the park.

Road Biking and the Parkway Network

Cycling on the parkway network should be encouraged and promoted to visitors as an ideal way to experience the park. The parkways should be closed to motor vehicle traffic for a longer period of time on Sundays – until at least 1 pm – to provide a safer, more positive experience for cyclists. Speed limits should be enforced to enhance cyclist safety. The parkways should be closed to motor vehicle traffic during the morning and evening rush hours to prevent their use for commuting. They should also be closed to motor vehicles at night to reduce wildlife mortality.

The width of the pavement is more than adequate for user safety. The grassy shoulders should not be paved, nor should the roadways be widened.

Cross-Country Skiing

No new parking lots should be constructed in Gatineau Park to address the shortage of parking at certain parking lots during peak ski season. The parking issue must be addressed under the Sustainable Transportation Plan.

The network of groomed trails is large and should not be increased, with one exception: With the impending closure of Boul. Gamelin, the Gatineau Parkway between Boul. Alexandre-Taché and Boul. Gamelin should be closed to traffic in the winter and groomed, like the rest of the parkway network, for skate skiing. A parking area outside the park on or near Boul. Alexandre-Taché would be necessary.

The offer for backcountry skiing should be increased, at least to former levels. Backcountry ski trails require no grooming and hence are much less expensive to offer than groomed trails. In recent years, several of the most popular backcountry ski trails in Gatineau Park have been re-identified as snowshoe trails (e.g., the former trail#16, Blanchet, from P13 to Ridge Road, and the trails from Brown Lake to Carmen Trails) or groomed ski trails (e.g., trail#6, Skyline). These trails should revert to their former designations. For trail#16, a separate snowshoe trail through the trees could be marked alongside. This can be done effectively with next to no environmental impact and no conflicts between user groups (as is done, for example, along the Corridor Aérobique in Morin-Heights).

The capacity of the current day-use shelters should not be increased. McKinstry cabin should be renovated to improve its appearance and brightness, as was done to Western cabin several years ago.

To take some of the pressure off the parkway network and Keogan cabin, skate skiers wishing a good workout for training purposes should be encouraged to use the much-underutilized "training course" at Camp Fortune. The existing building near the biathlon range could be renovated to serve as a warming hut.

4

No additional infrastructure to support cross-country skiing should be built in the park – e.g., no heated ski departure areas, no waxing rooms, no snack bars. Such developments, if deemed necessary, should be conceived, developed, owned and managed by private enterprises outside the park in the adjacent municipalities. One possible exception is at Relais Plein Air, in an area of the park already lost to urbanization. A facility could be placed in the existing parking lot, provided that the parking lot is not expanded and that no additional park land is lost to development.

Cross-country skiing opportunities outside of the park should be publicized. These include the Greenbelt, Nakkertok, and the newly protected and undiscovered areas at Mont O'Brien and Mont Sainte-Marie north of the park.

Snowshoeing

Snowshoeing should be encouraged as it does not require groomed trails and only a minimum of trail maintenance. It is an ideal activity for outdoor education and nature observation and interpretation. Expansion of snowshoe programs – for example, in conjunction with local nature groups or the Friends of Gatineau Park – could be a means of reaching some of the identified under-represented demographic groups, as it is relatively inexpensive and easy compared to some other activities.

The current offering for snowshoeing in the park is inadequate; P15 on Cross-Loop Road is often full on weekends and the trail to Healy cabin is overused. Any additional snowshoe trails should be located away from cross-country ski trails wherever practical.

Water-based Activities

We support the total phase-out of motorized boats on Meech Lake and Lac La Pêche. Meech and Kingsmere lakes must remain accessible to the public for boating and swimming.

The many and varied canoeing and kayaking opportunities outside of the park should be publicized. This includes stretches of the Ottawa, Gatineau, and Rideau rivers in the urban area, as well as the innumerable numerous rivers and lakes beyond the cities.

Rock Climbing

We support the agreement reached between the NCC and the climbing community in 2010. Climbing should not be expanded beyond the areas covered by this agreement.

Caving

Impacts on Lusk Cave and its cave-associated species should be studied. The activity should not be expanded. Educational opportunities should be considered.



7

Universal Accessibility

Although data are not presented, the mobility-impaired may be a forth category of underrepresented clients. Accessible activities and sites in Gatineau Park should be better publicized.

Concluding Remarks

CPAWS-OV believes that the public should continue to access Gatineau Park for the pursuit of outdoor activities compatible with a protected area. We are opposed to any further developments in Gatineau Park. No additional infrastructure to support outdoor activities/recreation should be built in the park. Roads, parking lots and other built facilities should not be expanded to meet increasing levels of visitation.

The NCC should work with the operators of other parks and protected areas in the region to encourage Gatineau Park users to explore these areas.

We look forward to working with the NCC in finalizing this plan. We remain available to meet with you to provide further information or clarifications with respect to our comments. Please feel free to contact us at (613) 232-7297 or by email (imcdonnell@cpaws.org) to arrange a meeting.

While part of Gatineau Park, Camp Fortune is often (perhaps conveniently?) ignored or downplayed in discussions of protecting the park's ecosystems. It is a blight on the park. The downhill ski area is inconsistent with the park's ecosystem conservation objectives and incompatible with a protected area. It uses a large amount of land for ski runs, parking, and related infrastructure, and consumes significant resources for snow-making and lighting. Its footprint should not be expanded. The ski hill's infrastructure is aging. The future of Camp Fortune should be the subject of discussions with the public and area stakeholders, and a decision taken on its future, prior to the expiry of the current lease.

Overnight Accommodations

The supply of overnight accommodations in the park – campsites, yurts, and cabins – should not be increased. No "glamping" facilities should be constructed. The provision of additional accommodations by private enterprise in the local municipalities surrounding the park, such as Gatineau's Hull sector, Old Chelsea, Wakefield, and Masham, should be encouraged.

Education and Interpretation

6

is a significant opportunity for improved education and interpretation in the park. tional interpretative panels, such as were installed along the Trans Canada Trail in the several years ago, should be installed. Topics could include native fauna and flora, es at risk, stresses on the park, natural processes, and cultural sites. (The interpretative is at Forêt LaBlanche are an excellent example.) Trail guides (pamphlets, perhaps seed in conjunction with the Friends of Gatineau Park) could be available at all major eads.

rtunities to support visitors who are unfamiliar with the park should be explored, ups a volunteer program with the Friends of Gatineau Park could offer support services fee. This could include a shuttle bus service for transporting small groups who wish to certain areas or sites. The net proceeds could be used to support conservation programs o expand the service.

Fee Structure

surrent fee structure for outdoor recreational activities is grossly inequitable – for ple, back-country cross-country skiers pay \$170 per year to ski on ungroomed trails, eas hikers and snowshoers pay \$0. Greater equity between user groups should be an idiate goal, not a medium-term strategy. The fee structure should strongly encourage se of sustainable transportation methods to access the park and favour those users who the park on foot or by bicycle.

Enforcement of Regulations

NCC and its conservation officers must be given the legal authority to enforce park ations pertaining to permitted and prohibited recreational activities.

Offerings Outside of the Park

More recreational services could be developed in ecological corridors – currently being defined and hopefully soon formalized – outside of and connecting to Gatineau Park. For example, if there is a demand for longer cross-country ski trails, the trail network could be expanded to include new trails outside the park. Such trails could originate in a village outside of the park, tie into the existing trail network in the park, and terminate in a different village outside the park. Skiers would be able to avail themselves of services (e.g., restaurants, B&B accommodations) in these villages and experience the natural beauty of Gatineau Park – without having to drive to go skiing. This would encourage tourism and longer stays, boosting the economies of the local municipalities around the park. A similar approach could be taken for hiking and snowshoeing trails.

Any trail development in ecological corridors should be carefully planned and managed so as to not impede their use and function as ecological corridors.

Active partnership with area municipalities, tourist organizations and outdoor recreational groups is necessary to increase the awareness of and encourage the use of recreational opportunities and facilities outside Gatineau Park.



CLUB VÉLO PLAISIRS

C.P. 2163, Succ. B, Gatineau, QC, J8X 3Z4 Téléphone : 819 770-VÉLO

Internet: http://www.veloplaisirs.qc.ca

Mon club, mes sorties!

15 février 2012

Objet: Plan d'activités de plein air et Plan de déplacements durables du parc de la Gatineau

Madame, monsieur,

Nous tenons à vous faire part de nos commentaires en regard des deux Plans cités ci-dessus. Nos commentaires seront bien évidemment faits dans une perspective cycliste de route. Plusieurs de nos 450 membres sont de fréquents visiteurs du parc de la Gatineau d'avril à novembre. Nous croyons que notre activité de vélo sur route est tout à fait respectueuse de l'environnement et donc en concordance avec vos objectifs.

Dans l'axe d'intervention 3 qui traite du redéploiement de l'offre dans le Parc quant au vélo de randonnée, vous proposez de maintenir les ratios de fermetures des Promenades pour les événements. Nous comprenons par cela que la CCN entend, entre autres, maintenir les fermetures du Parc les dimanches matins et la section dite 'court-circuit' le samedi matin. Nous aurions aimé que le Parc soit fermé à la circulation automobile plus souvent et plus longtemps. Nous réitérons nos demandes pour que le Parc soit fermé jus qu'à midi les dimanches, pour que la côte Fortune soit aussi fermée le samedi matin ainsi que les mardis et jeudis soirs afin de pouvoir mieux profiter de ce parcours. Il nous semble que de telles fermetures auraient un impact minimal sur les autres usagers.

Dans le même volet de l'axe 3, on mentionne la création de plusieurs liens manquants entre les réseaux municipaux (Gatineau et Chelsea) et celui du Parc. Ces liens sont identifiés plus précisément dans votre Plan des déplacements durables. Afin d'assurer un meilleur accès au réseau du Parc et un accès sécuritaire tant à nos membres qu'à la population en général, nous sommes d'avis que les liens ou bandes suivants sont particulièrement importants :

- Lien cyclable sur la rue Gamelin, surtout dans le contexte de la fermeture d'une portion de la rue Gamelin:
- Lien cyclable entre l'entrée du Parc sur le boulevard Taché et le sentier des Voyageurs, incluant la traversée du boulevard de Taché;
- · Lien cyclable entre les sentiers du Lac-des-Fées et le sentier des Voyageurs:
- Lien cyclable entre le parc Brébeuf et l'entrée du Parc sur le boulevard Taché:
- Lien cyclable entre le chemin Pink et la promenade de la Gatineau;
- Lien cyclable entre la rue la Brise et la promenade de la Gatineau.

Afin de permettre à la population incluant les familles de se rendre en vélo au lac Meech en toute sécurité et sans difficulté excessive, nous proposons la complétion de l'axe cyclable Gamelin - RPA - chemin de la Mine - Centre des Visiteurs - lac Meech dans les meilleurs délais possibles. Cet axe pourrait être le début sud de la piste cyclable nommée 'Axe Grand remous-Gatineau'. Nous rappelons que le Ministère des transports du Québec a annoncé le nouveau programme Véloce1 - un programme de financement permettant aux municipalités d'accélérer de tels travaux.

La reconnaissance du Relais plein air (RPA) comme une entrée importante au réseau des sentiers du Parc a aussi retenu notre attention. Plusieurs départs de sorties du club Vélo Plaisirs au lieu à partir du RPA. Depuis des années, nous notons que les services de base tels l'accès aux toilettes et à un abreuvoir, sont très limités et surtout très aléatoires. Dans la perspective de faire du RPA un point d'entrée important. les autorités du Parc devraient s'assurer que ces services soient aussi disponibles que ceux existants à l'entrée Gamelin. Il y a aussi un irritant concernant le stationnement P2 (RPA) puis que celui-ci est mal défini. Où est-il exactement et pourquoi y a-t-il une borne pour recevoir les paiements des gens, mais que personne n'utilise dans les faits? De plus, le stationnement contigu au RPA est souvent réservé en été pour les activités offertes aux jeunes en camp de jour, et, finalement, tous les stationnements autour du RPA sont complets lors de matchs de soccer qui demeurent difficiles à prévoir pour nos membres.

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/programmes_aide/route_verte/pro gramme veloce

Club Vélo Plaisirs Page 2



Club Vélo Plaisirs

Page 1

Plusieurs autres de nos sorties utilisent le stationnement P3 (Gamelin) comme point de départ. La fermeture de la rue Gamelin va faire augmenter la fréquentation de P2 (RPA) parce que plusieurs de nos membres doivent utiliser leur voiture pour se rendre à leur départ de sortie. De faire un détour via le boulevard des Allumettières ne plaira pas à tous. Sans vouloir prendre position dans le débat de la fermeture de ce bout de rue, nous souscrivons à la préoccupation d'accès dans un délai raisonnable aux cyclistes blessés par les services ambulanciers lors d'accidents de cyclistes. On nous a rapporté qu'il y avait eu une dizaine de demandes d'ambulance pour des cyclistes dans le Parc durant la saison 2011. C'est tout de même un élément à considérer.

Nous croyons que les mesures de stationnement payant telles que proposées sont inéquitables pour nos membres qui sont des usagers fréquents du Parc. Pourquoi devraient-ils payer les frais d'une navette qu'ils ne prendront évidemment jamais? Les navettes et/ou les autobus de la STO ne seront probablement jamais des choix possibles pour les cyclistes. D'après les documents fournis par la CCN, il y a trois périodes de pointe quant au stationnement : les plages au lac Meech les fins de semaines d'été, le coloris d'automne pour le belvédère Champlain et la saison d'hiver pour les stationnements P8. P9. P10.

Il est à noter qu'habituellement, un service de navette obligatoire/payant est associé à un service de stationnement incitatif gratuit. Le stationnement P3 (Gamelin) nous parait trop petit pour rentabiliser un tel système et il priverait aussi les usagers fréquents tels nos membres d'un accès légitime au Parc. Pour la saison des coloris, nous suggérons un tel système avec un départ à partir du centre d'achat du Plateau lié à un paiement à l'entrée du parc pour les voitures qui veulent se rendre au belvédère Champlain. Pour les saisons d'été et d'hiver (plage et ski) nous suggérons d'offrir un service de la STO à toutes les heures tout en prévoyant des abris adéquats pour les gens qui attendront l'autobus.

Dans un autre ordre de considération, nous savons que plusieurs de nos membres sont aussi de fervents skieurs de fond, nous nous permettons de souligner l'excellent travail fait pour la gestion et l'entretien des entiers de ski. D'optimiser le RPA comme point de départ est une excellente idée et on pourrait aussi penser créer un point de départ avec des services similaires (salle de départ chauffée, salles de fartage, toilettes, etc.) dans le secteur du lac Philippe.

En terminant, nous tenons à vous réitérer toute notre appréciation pour le travail que vous faites à maintenir un endroit aussi magnifique et parfois magique qu'est le parc de la Gatineau. Dans notre cœur, il demeure <u>notre</u> Parc et nous l'apprécions en toute saison!

Nous vous remercions de votre attention.

Bertrand Daigneault Président, Vélo Plaisirs

brdaigneault@videotron.ca

Club Vélo Plaisirs Page 3 Club Vélo Plaisirs Page 4

